YERRES

*Crèche les Bleuets*
*Tél. : 01 69 48 61 02*
*N/Ref. : NDA/CL*

**DECISION N° 2005/366**

OBJET : Contrat de vente relatif à l'organisation d'un spectacle intitulé "La nuit c'est chouette", le 16 décembre 2005, conclu avec l'association "Compagnie Clair de Lune"

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22. L 2223 –23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation des pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que dans le cadre des fêtes de fin d'année organisées par la crèche "Les Bleuets", le spectacle proposé par l'association "Compagnie Clair de Lune" sise BP 149, 94501 CHAMPIGNY Cedex, représenté par Madame GAMAIN Sylvianne, présidente,correspond aux intérêts de la commune,

**DECIDE**

De signer un contrat de vente d'un spectacle avec ladite association concernant un spectacle de 2 représentations : "la nuit c'est chouette", qui se dérouleront le vendredi 16 décembre 2005 à 9h30 et 10h30, dans les locaux de la crèche "Les Bleuets", 17 rue de Mendig, 91330 YERRES, moyennant un montant de 500 euros TTC, association non assujettie à la TVA.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 15 novembre 2005

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération